



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 38	
Absents : 4	Contre : 1	
Représentés : 7	Abstention : 2	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Cession bâtiment Salasc.

Monsieur Jean Claude LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes a acquis en 2009 un ensemble immobilier situé 16 avenue du Maréchal Foch à Clermont l'Hérault d'une superficie bâtie de 2 300 m² sur une emprise totale au sol de 3 465 m², désigné sous le nom des « Etablissements Salasc ».

Il précise que cet immeuble est occupé partiellement par le Syndicat Centre Herault, les services du Théâtre « Le Sillon », la MLJ et le CLAAJ.

La valeur de l'immeuble a été estimée par le Service des Domaines à :

- Maison de maître classée devant être conservée : 172 500 €.
- Surface foncière résultant de la destruction des chaix : 935 000 €.

Monsieur Jean Claude LACROIX ajoute que différents porteurs de projets ont été rencontrés.

La société ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON a été retenue. Elle propose la destruction de la partie composée de chaix, la conservation de la maison de maître et une reconstruction et un réaménagement permettant d'offrir des locaux d'habitation dans les étages et des locaux de bureaux et de commerces en pied d'immeuble.

La société ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON propose d'acquérir l'ensemble immobilier au prix de 470 000 € net vendeur, la démolition des cuves, estimée à 235 776 € restant à sa charge.

Ce projet, situé dans un emplacement stratégique du cœur de ville permettra de redynamiser ce quartier et de mieux irriguer le centre ville.

En effet la construction d'habitations avec parking incitera de jeunes ménages et de nouvelles familles à réinvestir le centre-ville et à consommer dans les commerces de proximité.

La création d'un passage entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Foch facilitera la communication piétonnière entre l'entrée de ville et le centre-ville.

Enfin, d'un point de vue architectural ce projet est aussi intéressant car il va conduire à la modification des abords de l'avenue du Président Wilson, en créant des ouvertures dans la façade qui longe cette avenue.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à céder le bien situé 16 avenue du Maréchal Foch dénommé « Etablissements Salasc » au prix de 470 000 € net vendeur à la SNC ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON ou à toute autre société du Groupe VINCI aux fins de réaliser un programme immobilier comprenant des logements d'habitation, des commerces, des bureaux et des parkings.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE la cession du bien situé 16 avenue du Maréchal Foch dénommé « Etablissements Salasc » au prix de 470 000 € net vendeur à la SNC ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON ou à toute autre société du Groupe VINCI aux fins de réaliser un programme immobilier comprenant des logements d'habitation, des commerces, des bureaux et des parkings.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161219-2016-12-14-04-DE
Date de télétransmission : 21/12/2016
Date de réception préfecture : 21/12/2016